

REZZAG BARA A REMIS, HIER, SA REPONSE AU PANEL

Les cas des disparus expliqués à Soares

Comme il s'y était engagé, le président de l'ONDH a communiqué, hier, les détails de son institution concernant les 240 cas de disparus présentés par la mission.

IL est à rappeler qu'à l'issue de sa rencontre avec le président de l'ONDH, la délégation onusienne avait sorti une liste qui recensait des disparitions de 1994 à 1998. Intitulé "Liste des personnes arrêtées ou séquestrées après enlèvement", ce document pêche par quelques incohérences.

Ainsi, il est cité des disparitions de groupes de personnes, par exemple 70 hommes à Relizane ou 15 à Ras El-Oued sans aucun élément d'identification. Les circonstances de la disparition ou de l'enlèvement supposé sont similaires. En majorité, les sources de ces informations remises au panel accusent, sans détail précis, les services de sécurité, les patriotes ou évoquent des individus vêtus d'uniformes de la gendarmerie, police, garde communale, etc... Dans sa réponse, l'ONDH informe le panel que 120 cas figurant parmi ceux présentés par ce dernier sont en cours de traitement par ses services. Tout d'abord l'affaire des 15 disparus de Ras El-Oued, dans la wilaya de Sétif.

Le dossier est actuellement au niveau du tribunal de Sétif, depuis qu'un citoyen a signalé aux services de sécurité en juillet 94, la présence de 15 cadavres portant des traces d'impacts de balles, dans un endroit isolé et boisé de la région.

Douze personnes, signalées disparues par le document onusien, ont été reconnues coupables d'activité terroriste par la



justice, deux d'entre elles ont été d'ailleurs condamnées par contumace à la réclusion à perpétuité et sont toujours recherchées. Deux cas concernent deux terroristes tués dans un accrochage avec les forces de sécurité. 68 dossiers, cités également par le panel, sont en cours de traitement par la justice afin de localiser ces personnes et définir les circonstances et les causes de leur disparition.

Enfin, pour les cas restants, l'ONDH relève qu'aucune instance de recours quelle qu'elle soit n'a été saisie à leur sujet. Effectivement, pour certains noms contenus dans la liste du panel, aucune mention ne figure à la case observations alors que pour les autres per-

sonnes, il est indiqué les organes et institutions destinataires d'une plainte. Ligue des droits de l'homme, tribunaux, présidence de la République sont les instances les plus sollicitées.

Selon une source bien informée, les avocats de l'ex-FIS, qui ont évalué le nombre des disparus à plus de 18 000 personnes, n'auraient introduit aucune plainte devant la justice. Pour l'ONDH, qui est passé en 1994 de 373 à 706 requêtes dans ce sens en 1997, il n'exclut pas une croissance de ces chiffres car les citoyens sont, de mieux en mieux informés des possibilités de recours et commencent à acquérir les réflexes d'interpeller les institutions concernées. Il se peut aussi que la médiatisa-

tion de ce problème de disparitions, de la pression internationale et du recul de la peur des représailles terroristes n'incitent la population à entreprendre des démarches.

Il n'empêche que le dossier des disparus continue à servir

de cheval de bataille aux ONG internationales et aux défenseurs de l'ex-FIS en dépit des explications officielles. En outre, ces parties oublient souvent que des dizaines de personnes sont kidnappées par les groupes terroristes et certaines ne sont jamais retrouvées.

En 1996, la presse, citant une association regroupant les familles victimes d'enlèvements, livrait le chiffre de 2 000 personnes kidnappées par les terroristes.

La liste du panel n'évoque pas ce genre de disparitions et cela renseigne sur la source de ces informations. Mario Soares a-t-il été convaincu par les explications de l'ONDH ? Difficile de répondre.

En tout état de cause, la délégation n'a pas jugé nécessaire de lui demander des détails ou des informations complémentaires. Elle aura tout le temps, à présent, d'apprécier les données et les déclarations sur ce très délicat et très médiatique dossier des disparus.

N.S.-L.